

Angervilliers | Boullay-les-Troux | Briis-sous-Forges | Courson-Monteloup | Fontenay-lès-Bris | Forges-les-Bains | Gometz-la-Ville
Janvry | Les Molières | Limours | Pecqueuse | Saint-Jean de Beaugard | Saint-Maurice-Montcouronne | Vaugrigneuse

le Mag

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



de la Communauté de Communes
du Pays de Limours

Octobre 2024 | Toute l'information pour vivre votre territoire

Rétrospective • Transports • Développement Économique • Emploi • Environnement • Innovations

La Nature en Fête, édition 2024



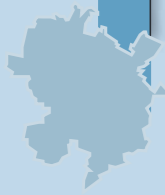
**Au service
du territoire
et de ses habitants**

La Gare autoroutière
de Briis-sous-Forges



La Véloscénie





Le renouveau du Mag

Cette année 2024 signe le retour du Mag de la Communauté de Communes du Pays de Limours. Comme vous, chers habitants, il fait sa rentrée et arrive dans vos boîtes aux lettres avec son lot d'informations.

En effet, avec l'arrivée d'un nouvel agent au service communication, nous relançons notre journal afin de vous faire **découvrir la CCPL et ses services**. Tout au long de l'année, les élus et le personnel œuvrent pour faciliter votre quotidien, et leur travail mérite d'être mis en lumière.

Services à la personne et aux entreprises, Transports, Enfance, Environnement, Culture... et bien plus encore : les missions de la Communauté de Communes sont variées et visent à améliorer vos conditions de vie sur le territoire du Pays de Limours.

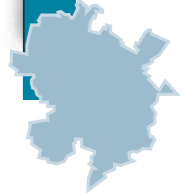
Vous aidez à mieux comprendre ce que chacune et chacun fait à la CCPL, et ainsi permettre au plus grand nombre de bénéficier des accompagnements proposés ou de prendre part aux ateliers, formations et événements gratuits, fait partie de nos priorités.

Dans ce nouveau numéro, nous évoquerons les projets d'hier et de demain... Bonne lecture !



Dany Boyer
Présidente, maire d'Angervilliers,
Vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne
déléguée à la protection de l'enfance, à la solidarité
et à l'insertion

Sommaire



- 2-4 **Rétrospective**
Ça c'est passé cette année...
- 5 **Transports**
Les évolutions du Transport à la demande (Tàd)
- 6 « Nous avons créé la première gare autoroutière d'Europe »
- 7 **Développement Économique**
La zone d'activités de Limours-Pecqueuse
- 8-9 **Emploi**
Le service Emploi vous tend la main
- 10-11 **Environnement**
Le PCAET prend racine au Pays de Limours
- 12-13 **Innovations**
Projet MOB-AUTO², une première mondiale

Ça s'est passé cette année

Faisons un bond dans le passé. Depuis le début de l'année, le travail fourni par les élus, le personnel de la Communauté de Communes du Pays de Limours et les acteurs du territoire a permis de vivre des moments forts. Vous n'avez pas pu passer à côté...

Culture et Tourisme

Pour la Culture, l'année commence toujours avec le Festival de théâtre **les Hivernales** au Théâtre de Bligny.



Fin janvier, 190 personnes ont assisté au spectacle « On vous raconte des histoires » de la Compagnie Du Détour. Un événement organisé par la CCPL, en partenariat avec la Compagnie Atelier de l'Orage. Des sensibilisations ont également été offertes à 15 écoles situées dans les communes.

Rendez-vous annuel lors de l'inauguration du **Méli-Mélo**. **Début mars**, la CCPL accueillait le vernissage de l'exposition des artistes



polyhandicapés des Tout-Petits. Ce vernissage lançait l'édition 2024 du Festival. 3 semaines de manifestations culturelles ont eu lieu sur tout le territoire.

Fin mars, la 25^e édition de la **Marche de Printemps** a rassemblé 450 personnes. Les deux circuits de randonnée les invitaient à découvrir les communes de Courson-Monteloup et de Saint-Maurice-Montcouronne. Cette année, Courson-Monteloup a remporté le trophée de la Marche de Printemps.



Développement Économique



Le mois d'avril signait le retour des **Journées Européennes des Métiers d'Art** au Pays de Limours avec le collectif de la Grenouille de Limours. Une trentaine d'Artisans d'Art s'étaient installés à la Ferme de Villezières, à Saint-Jean de

Beauregard. Plusieurs centaines de visiteurs se sont déplacées pour découvrir leurs œuvres et leurs savoir-faire.

En juin, la 3^e édition de la **Foire de Soucy** a attiré des milliers de visiteurs, venus rencontrer les artisans-commerçants du territoire.



Pour l'occasion, le service Emploi avait mis en place un espace de jobdating pour les entreprises locales et les candidats.

Emploi

En mars s'est tenue la 13^e édition du **Forum des Métiers et des Formations** au collège Michel Vignaud de Limours. 54 intervenants et entreprises sont venus parler de leurs professions aux 300 élèves des collèges de Briis-sous-Forges et Limours.



Le temps d'un après-midi d'avril, au siège de la CCPL, plus de 110 jeunes et une vingtaine de recruteurs se sont prêtés au jeu du jobdating à l'occasion du **Forum Jobs d'été**.



Fin juillet, une campagne de recrutement a été organisée sur plusieurs jours au siège de la CCPL. Des dizaines de personnes se sont déplacées pour assister à la réunion d'information collective, et 29 candidats ont participé à des tests selon la Méthode de Recrutement

par Simulation (MRS) élaborée par **France Travail avec Thalès**.



Environnement

En janvier, la 3^e édition **Des sapins pour les caprins** a invité les habitants à recycler leurs sapins de Noël... qui ont été servis en guide de repas à des chèvres !



Tout au long de l'année, la Communauté de Communes du Pays de Limours et le Siredom

convient celles et ceux qui souhaitent apprendre à composter à participer à des ateliers. En 2024, 10 ateliers ont été organisés, 600 habitants ont été sensibilisés et 422 composteurs distribués.



En mai dernier, plusieurs centaines de visiteurs se sont déplacées au Domaine de Soucy, à Fontenay-lès-Briis, pour rencontrer les 23 exposants et participer aux animations lors de la **Nature en Fête**.



Rétrospective



Après une expérience de plusieurs mois, le chaucidou de la RD131 a été inauguré en juillet. Contraction des termes « chaussée », « circulation douce », c'est une chaussée à voie centrale banalisée permettant aux voitures comme aux vélos de circuler.

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse

Des ateliers parentalité sont organisés toute l'année par le pôle Petite Enfance pour les nouveaux et futurs parents.



Début mars, la CCPL, la PMI et la CAF de l'Essonne permettaient aux parents et professionnels de découvrir les différentes propositions d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans sur le territoire du Pays de Limours lors d'une nouvelle édition du Forum Petite Enfance.

Fin mars, les centres de Loisirs de Soucy (ACM) ont organisé leur première chasse aux œufs au Domaine de Soucy. Plus de 200 enfants de tous âges et leurs familles y ont participé.



En juillet, la 3^e édition de Festi'Soucy plongeait les enfants inscrits aux centres de loisirs maternel et élémentaire du Domaine de Soucy dans l'univers du cirque.



Transports

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Île-de-France Mobilités a délégué la gestion de la DSP30, soit des lignes de bus, à Transdev.

La Communauté de Communes du Pays de Limours pense à demain

L'année 2024 n'est pas terminée. La Communauté de Communes du Pays de Limours travaille sur des projets divers et variés afin de préparer l'avenir :

- La Communauté de Communes du Pays de Limours est désormais responsable de la gestion de 4 zones d'activités, anciennement communales, sur le territoire. Mais elle prépare également la création d'une nouvelle ZAE de 4,5 hectares aux abords de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges.
- Les gymnases intercommunaux - la Halle des Sports, le Nautilus de Limours et le gymnase de Briis-sous-Forges, connaîtront prochainement des rénovations thermiques.
- Dans le cadre du plan vélo, des nouvelles liaisons douces du Pays de Limours vont être aménagées dans le but de sécuriser les déplacements des habitants.

Les évolutions du Transport à la Demande (TàD)



Un TàD qui récupère des passagers à la gare autoroutière.

Excellente nouvelle pour les voyageurs. Sur le territoire du Pays de Limours et de la Vallée de Chevreuse, le service de Transport à la Demande continue de s'étoffer. Depuis le lundi 8 juillet 2024, les usagers peuvent désormais profiter des bus de TàD 6 jours sur 7, selon les nouveaux créneaux horaires proposés par Île-de-France Mobilités.

Le Transport à la Demande a connu des nouveautés au début de l'été. Le service de TàD est disponible à la réservation :

- du lundi au vendredi de 6 h 10 à 19 h 45, tant aux heures de pointe qu'aux heures dites creuses ;
- le samedi de 9 h et jusqu'à 19 h.

Certains adeptes des bus ont dû sûrement le remarquer : les véhicules du Transport à la Demande ont également fonctionné tout le mois d'août, aux horaires mentionnés plus haut.

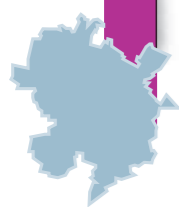
Depuis sa mise en place en septembre 2020, le Transport à la Demande a fait du chemin et s'est largement déployé sur le territoire. Aujourd'hui, quatre bus sont en circulation. Ces navettes sont empruntées par environ 3000 passagers chaque mois.

Les véhicules de TàD diffèrent des bus que l'on a l'habitude de voir. Ils sont plus petits, légers et ne disposent donc pas des mêmes capacités. Leurs trajets ne sont pas tous les jours les mêmes : ils dépendent des requêtes des passagers et s'y adaptent.

Grâce au Transport à la Demande, les riverains et les touristes peuvent se déplacer en journée, et ainsi être récupérés et déposés aux arrêts où ils le demandent. Plus de 215 arrêts existent en Pays de Limours et 163 dans le secteur de la Vallée de Chevreuse. Ils ont d'ailleurs été recensés sur une carte virtuelle qu'il est possible de consulter sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Limours (cc-paysdelimours.fr/transport-la-demande).

Vous envisagez de faire appel à un bus de TàD mais vous ne savez pas par où commencer ?
Il suffit de réserver un trajet, au maximum une heure avant de monter à bord. Pour ce faire, utilisez la plateforme de réservation du TàD (reservation-tad.idfmobilités.fr/search)

➤ Depuis la dernière semaine de septembre, les passes Navigo peuvent être rechargés à la gare autoroutière de Briis-sous-Forges par les agents.



« Nous avons créé la première gare autoroutière d'Europe »

Nombreux sont les habitants du territoire qui passent devant la gare autoroutière tous les jours en ignorant son histoire. Philippe HEVIN, vice-président à l'Éducation et aux Transports du district de Limours de 1989 à 2002, s'en souvient.

Quelle était l'offre de transport à cette époque ?

Phillipe Hevin : En 1990, très réduite. Les cars de lignes régulières se limitaient à deux. Les cars n'étaient pas pleins car ils ne répondaient pas aux besoins des usagers.

Comment est née l'idée ?

P.H : Nous voulions faciliter l'accès des habitants aux zones d'emplois et d'activités au nord de notre territoire. Au départ, nous pensions à une bretelle d'accès au niveau de la station d'autoroute de Janvry. Ce projet a été rejeté par les services de l'État. De plus, nous voulions développer les transports dans la CCPL. Les cars venant du sud et partant vers Massy étaient victimes des bouchons à Gometz-la-Ville. Le tunnel n'existait pas. Il y avait un besoin des habitants et aucune offre. Nous avons donc pensé avec Christian Schoettl, Président du district, qu'un car sur l'autoroute était pertinent.

Pourquoi un parcours Dourdan-Massy ?

P.H : Partir de Dourdan permettait de ne pas avoir besoin de créer une gare et il y avait un accès sur l'autoroute à Longvilliers. De plus, la seule population du district, environ 20 000

habitants à l'époque, était insuffisante. Avec Dourdan cela devenait viable.

Pourquoi avoir choisi le site de Briis-sous-Forges ?

P.H : Briis-sous-Forges est apparu comme une évidence : un lieu qui puisse drainer suffisamment de population avec un pont déjà existant au-dessus de l'autoroute et de la ligne TGV.

L'idée apparaît en 1990 et la gare ouvre en 2006. Quels ont été les principaux obstacles ?

P.H : Nous avons créé la première gare autoroutière d'Europe. Tout était à imaginer. Il faut convaincre les élus locaux de l'utilité de cet équipement. Il était onéreux au moment de sa construction mais aussi pour le fonctionnement annuel. Tous ensemble nous sommes parvenus à convaincre l'État, la Région, le département... Rapidement, le conseil départemental nous a soutenus. Ensuite, les services de l'État ont été rencontrés à plusieurs reprises. Il a fallu lever les inquiétudes sur les risques d'accidents, l'accès de piétons à l'autoroute, imaginer des voies d'insertion des bus suffisamment longues, lever les craintes sur les voitures qui prendraient la voie de sortie vers la gare autoroutière et mener les études techniques... Pendant les discussions a eu lieu l'incendie dans le tunnel du Mont Blanc et le ministère des transports est devenu plus frileux. La réussite de ce projet doit beaucoup à la mobilisation du Président Christian Schoettl et de Pascal Proust, technicien du Pays de Limours.

Entre le projet et la réalité d'aujourd'hui y a-t-il des différences majeures ?

P.H : Dès le départ nous avons prévu un parking de stationnement qui soit gratuit et avons aussi la volonté de créer des moyens de rabattement des usagers vers la gare. Nous avons pensé mobiliser des taxis pour un dispositif qui ressemblait au TàD d'aujourd'hui mais le coût était trop élevé. Il avait aussi été envisagé une voie réservée sur l'autoroute qui est arrivée en 2017. Constatée trente ans plus tard, la mise en œuvre concrète de ces idées est une grande satisfaction.



Philippe Hevin devant la gare autoroutière de Briis-sous-Forges.



La zone d'activités de Limours-Pecqueuse, Z.A rue du 8 mai 1945

La Communauté de Communes du Pays de Limours a repris la gestion de 4 zones d'activités économiques le 1^{er} juillet 2024, dont celle de Limours-Pecqueuse. Quelles sont les conséquences d'un tel changement ?

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit aussi loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 redistribue les cartes pour les régions et les intercommunalités. Elle leur impose davantage de responsabilités et implique, entre autres, la gestion des zones d'activités économiques (ZAE).

Pour la CCPL, cela concerne les ZAE de **Limours-Pecqueuse** (située à Limours et à Pecqueuse), de **Machery** (Vaugrigneuse), de **Bajolet** (Forges-les-Bains) et de **Montvoisin** (Gometz-la-Ville).

Gros plan sur la ZAE de Limours-Pecqueuse

Réparti sur les communes de Limours (62,5 %) et de Pecqueuse (37,5 %), ce site est une zone mixte importante du territoire comprenant 37 entreprises et des habitations.

Afin de rassurer les entreprises et les habitants, au cours de l'été, la Communauté de Communes est venue à la rencontre des entreprises situées dans la Z.A. Elles ont été conviées à participer à des réunions matinales « petit-déjeuner » :

- pour expliquer que, désormais, la CCPL devient leur interlocuteur principal pour tout sujet concernant la Z.A. ;
- pour recueillir leurs avis afin d'organiser au mieux la vie économique.

Opération requalification

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Pays de Limours est responsable de l'aménagement de la ZAE de Limours-Pecqueuse : espaces verts, stationnements, voiries, signalétiques, éclairage... Ce site va nécessiter des travaux de moder-



Les maires des deux communes, Limours et Pecqueuse, ainsi que la Présidente de la CCPL et le Vice-Président chargé du Développement Économique étaient présents.

nisation très importants, dont le montant est estimé à plus d'un million d'euros.

Fin 2024, un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) va être missionné pour réaliser l'état des lieux et les études. Il travaillera conjointement avec les services de la CCPL et les élus.

Le début des travaux devrait avoir lieu en 2025. Ils se réaliseront en site occupé, ce qui nécessite une interaction de confiance entre tous les acteurs.

La Communauté de Communes : au service des entreprises

La CCPL accompagne déjà les entreprises du territoire leur permettant ainsi de développer leurs stratégies :

- le recrutement. Le Service Emploi de la CCPL aide les professionnels à rencontrer des candidats et à diffuser au plus grand nombre leurs annonces ;
- le marketing, avec la réalisation et la diffusion de portraits d'entreprises par le Service Développement Économique.

Toute l'année, les entreprises sont invitées à suivre des formations, des animations et à participer à des événements mettant en lumière leurs savoir-faire (RDV des pros, Foire de Soucy).

► La CCPL, avec son service Développement Économique, reste à votre écoute. Contactez-le 01 64 90 77 66 dev.eco@cc-paysdelimours.fr

Le service Emploi vous tend la main...

Quand on cherche sa voie professionnelle, mieux vaut être bien accompagné que seul. Au siège de la Communauté de Communes du Pays de Limours, à Briis-sous-Forges, le service Emploi aide les habitants du territoire à trouver un emploi ou une formation. Mise en lumière de ce coup de pouce gratuit mais souvent méconnu des demandeurs d'emploi et des habitants.

Du lundi au vendredi, les conseillères en insertion professionnelle accueillent au service Emploi, dans les bureaux de la CCPL, des demandeurs d'emploi âgés de plus de 25 ans issus de parcours professionnels et personnels divers et variés. Elles leur proposent un **accompagnement gratuit** afin de les aider à trouver l'emploi qui va leur correspondre.

L'année dernière, 140 accompagnements PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et 152 accompagnements hors PLIE ont été effectués. Ils concernaient des demandes émanant de 11 communes de la CCPL. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un dispositif destiné aux personnes qui ont besoin de revenir dans le marché de l'emploi.

Au siège de la CCPL, les demandeurs d'emploi ont également accès à l'« espace cyber emploi ». Un **espace informatique et de documentation** leur permettant notamment de venir mettre à jour leur CV ou de consulter les offres d'emplois mises en avant et/ou publiées sur le site Internet (cc-paysdelimours.fr/offres-emploi). En 2023, 150 annonces ont été publiées. Elles proviennent d'entreprises locales, de partenaires ou des communes de la CCPL.

Des événements qui mettent en relation les entreprises et les candidats

Le service Emploi organise des événements permettant aux entreprises du territoire de recruter des candidats motivés et/ou de se faire connaître. Pour citer quelques exemples :

- en avril, le **Forum Jobs d'été** aide les jeunes âgés de 16 à 25 ans à trouver un emploi saisonnier en les invitant à prendre part à une après-midi de jobdating avec des entreprises qui cherchent à recruter ;
- plus récemment, au cours de l'été 2024, des **journées et soirées de recrutement** ont eu lieu au siège de la CCPL pour les entreprises Thalès et Century 21, avec France Travail ;
- le service Emploi met également une **salle à disposition** pour tous types de réunions.

Les conseillères participent aussi aux événements organisés par le service Développement Économique de la CCPL, comme le **RDV des pros** ou la **Foire de Soucy**, ou par d'autres

Elles réalisent les guident dans la rédaction de leur CV (papier ou vidéo) et lettres de motivation, les préparent aux entretiens d'embauche qui les attendent lors d'entretiens individuels.



Lors de la dernière édition de la Foire de Soucy, le service Emploi permettait aux visiteurs de participer à un job dating avec des entreprises locales.

forums, réunions collectives ou jobdating mis en place par des partenaires (France Travail, la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF)...). Et surtout, tous les ans, le **Forum des Métiers et des Formations** invite des centaines de collégiens à découvrir les secteurs et métiers à travers les sociétés qui viennent à leur rencontre. Lors de la dernière édition de la Foire de Soucy, le service emploi permettait aux visiteurs de participer à un job dating avec des entreprises locales.

Pour les 16-25 ans, la Mission Locale des 3 Vallées (ML3V) est à leur disposition

La **Mission Locale des 3 Vallées** possède une antenne au siège de la Communauté de Communes.

L'association accueille des **jeunes candidats âgés de 16 à 25 ans** et accompagne ceux qui font leurs premiers pas dans la vie active (emploi, alternance, formation...). Elle est aussi présente sur deux autres sites situés à Briis-sous-Forges et à Limours.

...un accompagnement gratuit afin de les aider à trouver l'emploi qui va leur correspondre

➤ N'hésitez pas à prendre contact :

- Avec le Service Emploi par téléphone au 01 64 90 80 81 ou par mail à l'adresse emploi@cc-paysdelimours.fr.
- Avec la Mission Locale des 3 Vallées par téléphone en appelant le 01 69 26 09 30.



Le service Emploi se situe en face de l'entrée du siège.



Une fois adopté, le PCAET sera fixé pour 6 ans.

Le PCAET prend racine au Pays de Limours

L'avenir s'annonce vert. Depuis septembre 2018, la Communauté de Communes s'est lancée dans une démarche de transition écologique à travers l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Une initiative qui vise à préserver les ressources naturelles, les qualités environnementales et le cadre de vie privilégié du Pays de Limours.

De 2018 à juin 2024 : la création du PCAET

Pour réaliser le Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Pays de Limours, plusieurs étapes ont été nécessaires. La première phase a consisté en un diagnostic du territoire (état des lieux et enjeux, notamment des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre...). Sur cette base des objectifs et des axes d'interventions prioritaires ont été fixés, puis ils ont été déclinés en programme d'actions.

Ces réflexions ont permis aux maires, aux élus et aux commissions de décider d'agir en priorité sur **les transports et les déplacements, les bâtiments résidentiels et tertiaires, le changement des pratiques et l'exemplarité de la collectivité.**

Le projet Plan Climat-Air-Énergie a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 11 juillet 2022. Il a ensuite été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), au Préfet de la Région Île-de-France et au Président du Conseil régional.

En tout, **7 documents** ont été rédigés : le diagnostic et la stratégie, la synthèse, le programme d'actions, le plan air, l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE.

La protection de la nature du Pays de Limours est l'affaire de tous : élus, partenaires, professionnels et habitants. C'est pourquoi une

concertation a été menée tout au long de la procédure d'élaboration.

Pour clôturer cette démarche, à partir du mois de juillet 2024, la CCPL a mis le dossier PCAET à disposition des habitants du territoire.

De juillet à la fin d'année 2024 : vers l'adoption d'un PCAET au Pays de Limours

Après plusieurs années à travailler collectivement sur les différents documents, le PCAET Territorial entrait dans sa dernière ligne droite :

La phase de consultation publique.

Elle permettait à toute personne intéressée de donner son avis sur le dossier. Du jeudi 11 juillet au lundi 26 août, il était possible de le consulter dans son intégralité en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Limours et en présentiel directement au siège, à Briis-sous-Forges.

Pendant cette période, nous avons reçu vos



remarques. Vous nous avez témoigné votre intérêt pour les sujets liés aux **liaisons douces, aux transports en commun** et à la **gestion forestière.**

Une synthèse de vos observations est en cours de rédaction. Le document sera ensuite annexé au dossier de PCAET.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial est ainsi en cours de finalisation dans l'objectif de le soumettre à l'approbation d'un prochain



Nature en Fête, édition 2024. Une journée dédiée à la sensibilisation de l'environnement.

Conseil Communautaire. **Objectif : une entrée en vigueur d'ici la fin de l'année.**

La CCPL, une collectivité engagée

La CCPL multiplie les événements avec ses partenaires afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux. Récemment, une campagne de sensibilisation aux biodéchets a été lancée à travers l'organisation d'**ateliers de compostage** destinés aux habitants,

La CCPL multiplie les événements avec ses partenaires afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux.

avec **une mise à disposition gratuite de composteurs.**

Dans le cadre du programme **Petites Villes de Demain (PVD)**, la Communauté de Communes s'est entourée d'experts, de partenaires et s'est lancée dans deux missions. La première concernant **l'Habitat**, afin d'améliorer les logements précaires sur le plan

énergétique et d'adapter l'habitat au vieillissement de la population du territoire. La seconde en faveur des **Mobilités actives**, avec l'objectif de renforcer et de sécuriser les déplacements à vélo entre les communes.

➤ **La CCPL est bien engagée dans le processus prenant en compte la problématique Air-Énergie-Climat au service des 27 000 habitants du territoire.**

Le projet MOB-AUTO², une première mondiale

Des navettes autonomes capables de circuler sur l'autoroute A10 ? C'est tout l'objet du projet MOB-AUTO² (Mobilité Automatisée sur Autoroute connectée) conduit par VINCI Autoroutes, Milla Group, SAVAC et l'Université Gustave Eiffel, avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Limours. Entre parcours, intérêt environnemental et début de la phase de tests, le directeur de projets véhicule autonome & connecté de VINCI Autoroutes, Moroine Laoufi, revient sur cette initiative innovante et inédite.

Pouvez-vous nous parler du projet MOB-AUTO² ?

Moroine Laoufi : c'est un projet lauréat du quatrième plan d'investissement d'avenir porté par France 2030. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de France 2023 : développer une mobilité propre, résiliente, souveraine et accélérer les efforts de digitalisation et de décarbonation.

MOB-AUTO² réunit quatre partenaires : VINCI Autoroutes, porteur du projet et société qui exploite la section concédée d'autoroute sur le parcours ; Milla Group qui fournit les solutions

de navettes automatisées et de supervision ; le groupe SAVAC qui opère déjà la ligne de cars existante et continuera à le faire avec ces navettes automatisées ; enfin, l'Université Gustave Eiffel, partenaire académique évaluateur du projet. Cette expérimentation a lieu sur le réseau Île-de-France Mobilités mais n'est pas à leur initiative et n'intègre aucun financement de leur part.

Ce projet comporte beaucoup d'innovations. On parle de navettes qui vont transporter une douzaine de passagers sur autoroute, sans opérateur à bord, capables d'évoluer jusqu'à 90 km/h en s'appuyant sur une infrastructure connectée et un système de supervision robuste. La combinaison de ces particularités constitue une première mondiale.

Pourquoi mettre en place des navettes automatisées ?

M.L. : Les lignes de cars express régionales, comme la ligne 91.03 du réseau Île-de-France Mobilités, répondent à des besoins réels de mobilité en assurant le report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs. Pour des trajets domicile-travail en périphérie des grandes agglomérations, pour des habitants vivant à Briis-sous-Forges ou à Longvilliers (N.B. : ou sur le territoire de la CCPL), il n'y a pas d'autres choix que de prendre l'autoroute – soit avec sa voiture, soit avec ces lignes de cars express.

Ces lignes du réseau Île-de-France Mobilités attirent de nombreux voyageurs et atteignent de fait parfois leur limite de capacité en heure de pointe, tout en ayant une fréquence très réduite en heure creuse. Il n'y a rien de plus frustrant pour quelqu'un qui veut prendre son bus le matin que d'attendre, de voir un grand car passer et de ne pas pouvoir monter dedans. L'objectif à terme de notre projet est de compléter l'offre existante avec des navettes électriques automatisées et connectées d'une douzaine de places qui vont effectuer 30 trajets par jour pour transporter environ 350 passagers quotidiens pour accompagner la croissance de la demande de deux manières :

- en augmentant la fréquence des trajets et donc, en améliorant la qualité de service en heures creuses ;
- en proposant des trajets d'appoint pour absorber les flux saturés en heures de pointe. Il faut savoir que ces lignes de cars express régionales ont des impacts environnementaux très positifs. Elles permettent d'économiser de l'ordre de 1500 tonnes de CO₂ par an avec 3000 passagers quotidiens. L'idée est d'augmenter ces économies de CO₂ avec ces navettes automatisées.

Pourquoi ce parcours, reliant le pôle multimodal de Longvilliers à la gare de Massy-Palaiseau ?

M.L. : Nous n'avons pas choisi ce parcours par hasard. Le pôle multimodal de Longvilliers permet, avec toutes ses offres de parking, de faciliter cette lutte contre l'autosolisme (l'utilisation de la voiture particulière par une seule personne) en proposant des offres alternatives de report modal – soit avec du covoiturage, soit avec ces lignes de cars.

Quelles sont les différentes phases du projet ?

M.L. : Ce projet a démarré il y a un an. Nous avons mené une première phase de développement de ces systèmes.

Nous entrons à présent dans nos phases d'expérimentation sur le parcours. On va avoir 4 phases progressives, chacune de 6 mois.

- La première a commencé cet été : le roulage technique avec un chauffeur, un opérateur à bord, des ingénieurs, sans passagers. Elle va nous permettre de tester, de mettre au point, de valider toutes les performances de nos navettes.
- Ensuite, nous allons déployer nos navettes, toujours avec un opérateur à bord, et avec un panel restreint d'usagers jusqu'à l'été 2025.
- À partir de l'été 2025, nous allons commencer la phase sans opérateur à bord. Il ne va pas disparaître. Il sera simplement placé derrière un poste de supervision. Nous avons mis en place deux centres de supervision à distance, un à Trottigny hébergé par la SAVAC et un autre à Meudon chez Milla Group. Les navettes seront ainsi, en tout temps, suivies par un humain qui pourra évaluer la performance du système, vérifier que tout se passe bien autour de la navette et pouvoir interagir avec les passagers. Toujours en mode expérimental, avec un panel restreint.



Des navettes autonomes aux allures de mini-bus.

- Sur le premier semestre 2026, nous lancerons la dernière phase de notre projet, sans opérateur à bord, avec un panel d'usagers plus élargi.

À quelle date les usagers peuvent s'attendre à voir des bus autonomes circuler ? Ou même, à les utiliser pour leurs trajets du quotidien ou occasionnels ?

M.L. : À partir de la rentrée, nous allons lancer nos campagnes de recrutement de panélistes qui vont devoir s'inscrire pour tester les navettes, monter à l'intérieur et se déplacer de Longvilliers, à Briis-sous-Forges et à Massy dans les deux sens.

Après leur inscription en ligne, on leur proposera d'utiliser une application sur leur mobile pour réserver une place dans les navettes. En échange, nous demandons à ces usagers de participer à des évaluations : de répondre à des questionnaires sur leur satisfaction, leur acceptation de ce type de services mais aussi les impacts sur le trafic, etc.

Pour les usagers qui voudront candidater, quels sont les critères ?

M.L. : C'est une expérimentation. Pour pouvoir entrer dans ces navettes, il faut être majeur. Pour l'instant, nous n'avons pas la possibilité d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Dans le questionnaire de recrutement, nous demanderons aux personnes qui souhaitent se porter candidates d'indiquer leurs habitudes et leurs volontés d'utilisation.

Il sera possible de monter dans la navette une fois pour voir comment cela se passe, mais il sera aussi possible de monter dans la navette de manière plus régulière et donc de l'utiliser une fois, deux fois ou quatre fois par semaine si les personnes le souhaitent

➤ La Communauté de Communes du Pays de Limours suit de près ce projet novateur, qui permettra aux habitants du territoire de bénéficier d'un meilleur service.



Moroine LAOUFI, devant le pôle qui deviendra l'un des points de départ et le terminus des navettes autonomes.

Restez en contact avec la Communauté de Communes du Pays de Limours

■ Dév'Éco

Ateliers, formations... Découvrez les rendez-vous proposés par le service Développement Économique.

📍 cc-paysdelimours.fr/rv-deveco

■ Emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi en un clic :

📍 cc-paysdelimours.fr/offres-emploi

Le service Emploi vous accueille sur rendez-vous :

📍 emploi@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 80 81

■ Environnement

Apprenez à composter grâce aux ateliers animés par le Siredom, et repartez avec votre composteur. Évènement gratuit sur inscription :

📍 environnement@cc-paysdelimours.fr

Consultez le planning des ateliers :

📍 cc-paysdelimours.fr/tri-la-source-des-biodechets

■ Relais petite enfance (RPE)

Lieux d'information, de rencontre sur l'accueil du jeune enfant.

📍 01 64 90 05 15 - petite.enfance@cc-paysdelimours.fr

■ Deux crèches intercommunales

Accueil des jeunes enfants de 3 mois à 3 ans.

• Crèche de Soucy à Fontenay-lès-Briis

📍 01 69 27 12 41 - creche.soucy@cc-paysdelimours.fr

• Crèche de Gometz-la-Ville

📍 01 69 85 46 99 - creche.gometz@cc-paysdelimours.fr

■ Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

Lieu d'échange, d'écoute et de conseil.

Des ateliers y sont organisés tout au long de l'année par le pôle Petite Enfance.

📍 cc-paysdelimours.fr/laep

■ Accueils collectifs de mineurs (ACM)

Accueil des enfants scolarisés âgés de 3 à 17 ans au Domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis les mercredis et pendant les vacances scolaires.

📍 01 64 90 73 82 - centredeloisirs@cc-paysdelimours.fr

■ Agenda culture et loisirs en ligne

Gardez un œil sur les événements qui se déroulent près de chez vous grâce à l'agenda de la CCPL :

📍 cc-paysdelimours.fr/agenda



■ Newsletter bimestrielle

Ne ratez pas les actualités du territoire en vous abonnant à la newsletter :

📍 cc-paysdelimours.fr/newsletter



Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL)

615 rue Fontaine de Ville - 91640 Briis-sous-Forges

01 64 90 79 00 - accueil@cc-paysdelimours.fr - cc-paysdelimours.fr

@CCPAYSDELIMOURS

